

Bulletin phytosanitaire viticole n° 14 du 10 Août 2023

Points importants

1. **Situation actuelle** : Les Chasselas du coteau de Bernex sont au stade de véraison. Certaines parcelles / zones / cépage ayant beaucoup souffert de la sécheresse montrent un léger retard. La semaine dernière, plus fraîche, a retardé le développement de la vigne. **De manière générale les vignes sont belles et se développent bien.**

2. **Situation phytosanitaire** : Le stade de véraison marquant la fin de la sensibilité du raisin au mildiou et à l'oïdium est en passe d'être atteint. **Les conditions actuelles provoquent une faible pression de ces deux maladies. De manière générale, l'état sanitaire de la vigne est très bon. Elles permettent un arrêt des traitements phytosanitaires dans les zones indemnes de tout symptôme. Là où de l'oïdium ou du mildiou est encore problématique, une application peut encore être envisagée avec 2-3 kg/ha de soufre (jusqu'au 15 aout) et 100 g/ha de cuivre métallique (jusqu'à fin aout).** La situation très saine du vignoble et la volonté de limiter au maximum les traces de résidus dans le raisin nous pousse à vous proposer de se passer de pénétrants – systémiques pour cette fin de saison. **La météo sèche additionnée aux mesures prophylactiques induit une pression quasi nulle de Botrytis.**

3. **Drosophila suzukii** : Les captures de vols sont dans la moyenne des dernières années. Aucune ponte n'a encore été observée/annoncée sur le canton.

4. **Flavescence dorée** : Nous vous invitons à visiter vos parcelles, marquer (le(s) cep(s) et la ligne) à l'aide d'une rubalise, de localiser et annoncer (au SAgr) les ceps présentant des symptômes suspects.

Notre civiliste, Raphael Diaz, va parcourir les parcelles de moins de 5 ans du canton dans les prochaines semaines. Il a été formé à la reconnaissance des symptômes et va potentiellement prélever des rameaux dans vos parcelles. Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil.

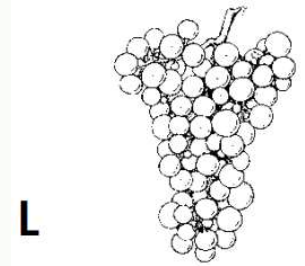
5. **Pose des filets de protection** : Soignez la pose de vos filets de protection ([fiche technique Agroscope](#)).

6. **Contrôles de maturité** : Les contrôles de maturité du laboratoire du SAgr vont débuter le lundi 21 aout 2023.

Phénologie

(Chasselas, Bernex)

Les stades les plus observés sur nos chasselas du coteau de Bernex est au stade **M**, Véraison (BBCH 81).



L: Fermeture de la grappe

Les baies ont atteint environ 70% de leur taille finale et commencent à se toucher. Selon les cépages, la fermeture est plus ou moins lente et dans certains cas incomplète.

M: Véraison

Les baies commencent à « traluire » et/ou changent de couleur selon le cépage. La grappe devient plus compacte, c'est la première étape de la maturation.



Nous contacter :

Florian Favre
Florian.favre@etat.ge.ch
Tel : 022 388 71 34
Mobile : 079 711 45 77

Ellinor Sekund
sekund@agrigenève.ch
Tel : 022 939 03 17
Mobile : 079 199 22 81

Jérémy Rossi
jeremy.rossi@etat.ge.ch
Tel : 022 388 71 31

Situation actuelle

Les Chasselas du coteau de Bernex sont au stade de véraison. Certaines parcelles / zones /cépage ayant beaucoup souffert de la sécheresse montrent un léger retard. La semaine dernière, plus fraîche, a retardé le développement de la vigne. De manière générale les vignes sont belles et se développent bien. Nous avons actuellement une semaine à 10 jours de retard sur 2022 et nous trouvons dans la norme des dernières années. **Nous nous acheminons vers un début de vendanges dans la troisième semaine de septembre. Les raisins destinés aux mousseux devraient être récoltés dès la seconde semaine de septembre.**



Figure 1: Phénologie dans le vignoble, ici sur Gamay et Chasselas le 10.08.23

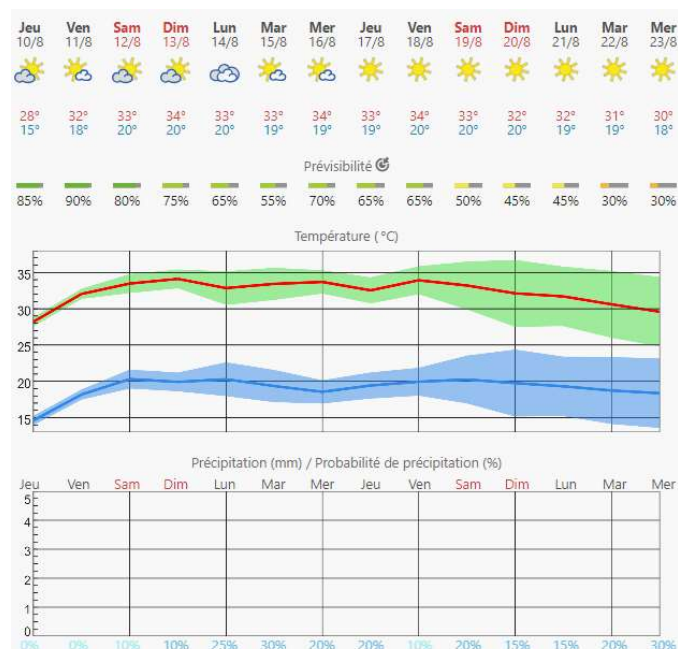


Figure 2 : Météogramme pour la situation de Bernex pour les 14 prochains jours. (météoblue).

Les prévisions pour les deux prochaines semaines donnent un temps sec et estival. Les températures devraient à nouveau avoisiner les 30-32°C. Le léger retard phénologique pris ces dix derniers jours pourrait être rattrapé. (Figure 2).

Arrêt des traitements phytosanitaires

Généralités

Les exigences de bases pour l'obtention des Prestations écologiques requises (PER) interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires après le 15 août. Seul le cuivre fait exception, il est utilisable jusqu'à la fin du mois d'août. Pour les plans de traitements ayant utilisé du cuivre avant floraison, il n'est pas autorisé de dépasser la dose de 3 kg de cuivre métallique par hectare sur une année. Si la stratégie 2023 ne contenait pas de Cuivre avant fleur, la quantité maximale à ne pas dépasser est de 4 kg. Pour les cultures Bio (Bourgeon et Bio fédéral) la quantité maximale est de 3 kg/ha/an (max 4kg/ha/an modulable sur 5 ans)

Mildiou/Oïdium

Le stade de véraison marquant la fin de la sensibilité du raisin au mildiou et à l'oïdium est en passe d'être atteint. **Les conditions actuelles provoquent une faible pression de ces deux maladies. De manière générale, l'état sanitaire de la vigne est très bon. Il permet un arrêt des traitements phytosanitaires. Ce qui représente la très grande majorité du vignoble.**

Mildiou

Dans les zones montrant encore de très importants symptômes, une dernière application peut encore être envisagée avec du Cuivre (100 g/ha métallique), plutôt sous forme de bouille bordelaise (plus résistante face au lessivage). L'utilisation du cuivre en PER est autorisée jusqu'à la fin du mois d'août.

Oïdium

Dans les zones montrant encore de très importants symptômes (figure 3), une dernière application peut encore être envisagée avec du bicarbonate de potassium combiné (Vitisan® 2kg/ha) à de soufre mouillable (2-3 kg/ha). L'utilisation de ces deux produits est possible jusqu'au 15 août.



Figure 3: La grosse pression d'oïdium de ce mois de juillet a montré de gros dégâts dans les parcelles sensible / ou la protection a été défectueuse.

Botrytis

La pression est actuellement très faible. Les mesures prophylactiques sont très efficaces. Elles permettent de lutter efficacement contre la pourriture grise sans utiliser d'anti-botrytis spécifiques. Ces mesures permettront également de limiter le développement de *D. Suzukii* avant les vendanges.

- I. Limiter de la fumure azotée, bonne gestion de la vigueur.
- II. Effeuille la zone des grappes -> aération maximale. Ce qui permet également de lutter efficacement contre l'oïdium. Par la suite, une zone des grappes aérée créera un milieu défavorable au développement des mouches du cerisier.
- III. Éliminer les capuchons de floraison / effeuilleuse à jet d'air (fait en amont).

Dorsophila suzukii

Le risque de dégâts est actuellement très faible. Les captures sont inférieures à 2021 ou 2022. Des informations supplémentaires vous seront communiquées dans les prochaines semaines. Il est néanmoins important de mettre en place des mesures prophylactiques:

1. Effeillage adapté de la zone des grappes
2. Régulation de la charge avant véraison
3. Enherbement court
4. Éviter les blessures des grappes

Surveillance & seuils

Si le seuil de 5% de baies atteintes est dépassé, un traitement est envisageable. Les loupes binoculaires du Sagr sont disponibles pour vous aider à identifier et compter les individus et pontes. Prenez un rendez-vous à l'adresse suivante : Florian.favre@etat.ge.ch

Lutte *D.suzukii*

Plusieurs produits sont homologués à ce stade. Nous vous encourageons à utiliser du Kaolin (Surround®) qui est efficace si une attaque est déclarée. Son efficacité dans le temps est également supérieure aux autres produits homologués. Faites attention à l'utilisation de Kaolin (Surround®) sur des parcelles fortement touchées par l'oïdium. Le changement de couleur des baies peut rendre l'observation des symptômes de la maladie plus difficile.

Flavescence dorée

Rappel : Physiologie et épidémiologie

La flavescence dorée (FD) est la maladie de la vigne la plus grave connue à ce jour en Europe. Son installation au nord des Alpes est depuis quelques années avérée. Elle s'étend désormais du Tessin à l'arc lémanique, en passant par le Valais central. Il s'agit d'une **maladie de quarantaine**, dont l'annonce des ceps atteint et la lutte est obligatoire selon les art. 8, 13, 15 de l'ordonnance sur la santé des végétaux contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (OSaVé ; RS 916.20). La FD est due à un phytoplasme (bactérie dépourvue de parois cellulaires). Elle conduit à la mort des ceps. Les jeunes vignes sont particulièrement sensibles et aucun traitement curatif existe.

Mode de transmission du phytoplasme

Mode de transmission	De cep en cep par une cicadelle porteuse du phytoplasme (<i>Scaphoideus titanus</i> Ball).	Par la mise en circulation de plants contaminés à la pépinière.
Délai d'apparition des symptômes	Une année après que le phytoplasme ait été transmis à la plante par le vecteur.	Un à quatre ans après le greffage, voire plus.
Mesures de lutte contre la FD	Les ceps contaminés doivent être arrachés et détruits afin d'éviter la propagation de la maladie par le vecteur.	Production de plants certifiés munis d'un passeport phytosanitaire conforme aux exigences pour la zone protégée (ZP-d4). Le traitement des barbues à l'eau chaude (50°C, 45 minutes) éradique le phytoplasme. Surveillance des parcelles multiplicatrices de greffons et de porte-greffes (tout foyer suspect doit être impérativement annoncé).
Mesures de lutte contre le vecteur <i>S. titanus</i>	En présence du vecteur seul (<i>S. titanus</i>): lutte chimique restreinte aux parcelles de pieds-mères et aux pépinières. En présence du vecteur (<i>S. titanus</i>) et de FD: traitement insecticide obligatoire. Un traitement contre le vecteur ne peut être ordonné que par le service phytosanitaire cantonal compétent.	

Figure 4 : Tableau des modes de transmission de la flavescence dorée à la vigne. (Fiche technique n°39/2016 Agroscope)

a. Mise en circulation de plants contaminés à la pépinière

C'est le mode de transmission le plus observé lors de l'apparition de nouveaux foyers au nord des Alpes. La stratégie pour lutter contre ce mode de transmission est le **passeport phytosanitaire**. La **traçabilité du matériel végétal revêt une importance capitale**. **Exigez de votre pépiniériste une traçabilité parfaite du matériel végétal utilisé et des plants (standard ou certifiés) avec un passeport phytosanitaire**. L'article 23 du règlement sur la vigne et les vins de Genève (RVV) M.2 50.05, spécifie que le passeport doit être conservé durant 10 ans suivant la plantation.

b. Transmission de cep en cep

Lorsque le phytoplasme (*flavescence dorée*) et l'insecte vecteur (*Scaphoideus titanus*) sont présents dans un vignoble, la maladie peut se propager. La stratégie de lutte vise à éliminer l'insecte vecteur et "couper" la chaîne de transmission à l'aide d'un insecticide (bio ou synthèse).

Le dépistage de votre vignoble peut permettre de voir l'apparition de nouveau foyer de FD. Par conséquent, nous vous invitons à visiter vos parcelles, marquer (le(s) cep(s) et la ligne) à l'aide d'une rubalise, de localiser et [annoncer \(au SAgr\)](#) les ceps présentant des symptômes suspects. Nous conseillons également d'utiliser l'application de veille phytosanitaire Survey 123 (info sur l'application à la fin de ce bulletin), qui nous permet d'identifier et localiser précisément les cas annoncés.

Une information sur les symptômes de la maladie auprès de vos ouvriers est également recommandée. Plus de personnes sont sensibilisées, plus nous aurons de chance de découvrir les foyers précocement et moins lourds seront les moyens de lutte à engager.

Attendue à Genève depuis quelques années, après les cantons du Tessin (2004), Vaud (2015) et Valais (2016), le 11 octobre 2021, le service de virologie et phytoplasmiologie d'Agroscope à Changins nous a confirmé la présence **d'un premier cep positif à la Flavescence dorée (FD+)** dans le vignoble de **Dardagny**. Un périmètre de lutte obligatoire (fig. 8) au sens de l'OSaVé (art. 14 et 15, dont la teneur est précisée dans la directive n°9 sur la *surveillance et lutte contre la flavescence dorée au nord des Alpes*) est en place pour 2022 et 2023. A la fin de cette année, et si aucun cep FD+ n'est détecté, le périmètre de lutte obligatoire sera levé.

Identification des plants malades

La FD est une jaunisse de la vigne. Ses symptômes sont identiques à ceux du bois noir (BN). C'est grâce à un teste PCR qu'il est possible de certifier la présence de FD ou BN. Les symptômes sont visibles en fin de saison (août à septembre). **Un cep suspect doit présenter les trois symptômes suivants :**

1. Absence ou flétrissement des inflorescences et des grappes (fig. 5)



Figure 5 : Les inflorescences sèchent et tombent en cas d'infection précoce. Plus couramment, les grappes de raisin flétrissent et pourrissent. (Fiche technique n°39/2016 Agroscope)

2. Enroulement vers le bas, décoloration et texture cassante des feuilles (fig. 6)



Figure 6 : Les feuilles sont cassantes, s'enroulent vers la face inférieure et présentent des décolorations sectorielles (délimitées par les nervures principales) à totales. Avec la disparition de la chlorophylle apparaissent les pigments jaunes (cépages blancs), rouges, oranges ou/et violacés (cépages rouges). (Fiche technique n°39/2016 Agroscope)

3. Aoutement déficient des sarments (fig. 7)

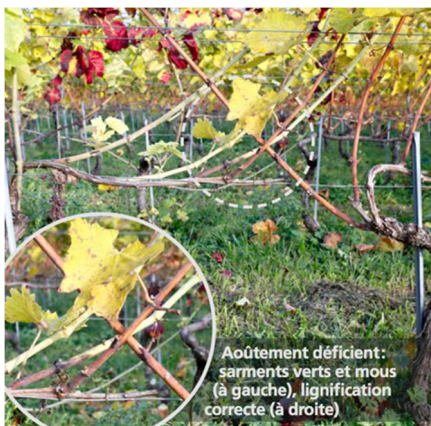


Figure 7 : Les sarments montrent un retard de croissance et sur-tout ne se lignifient pas correctement (aoûtement déficient) : ils restent verts et deviennent caoutchouteux. (Fiche technique n°39/2016 Agroscope)

Fiches techniques Agroscope:

- [Identification des symptômes](#)
- [Confusion possible](#)

Afin de mieux prévoir l'apparition éventuelle de la maladie, nous vous invitons à visiter vos parcelles, marquer, localiser et [annoncer \(au SAGR\)](#) les ceps présentant des symptômes suspects. Un foyer identifié et isolé précocement permet de limiter drastiquement la progression de cette maladie.

En cas de doute, l'envoi d'échantillon à Agroscope est gratuit si vous passez par le SAGR. Utilisez l'application de veille phytosanitaire!

Annonce par téléphone: +41 79 711 45 77

Annonce par mail : <mailto:florian.favre@etat.ge.ch>

Notre civiliste, Raphael Diaz, va parcourir les parcelles de moins de 5 ans du canton dans les prochaines semaines. Il a été formé à la reconnaissance des symptômes et va potentiellement prélever des rameaux dans vos parcelles. Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil.

Evaluation des populations de *Scaphideus Titanus* dans le vignoble

En collaboration avec Agroscope, le SAGR a déposé des pièges gluants dans plusieurs régions du vignoble (figure 8). Le but est d'évaluer les populations de *Scaphideus Titanus* (ST) dans le vignoble. Nous recherchons notamment à évaluer l'effet du cépage sur les populations de ST ou d'observer l'efficacité du traitement obligatoire dans le Périmètre de lutte obligatoire de Dardagny (figure 9). **Nous allons récolter ces pièges dans 30 jours. Aussi, nous vous serions reconnaissant de ne pas y toucher durant ce laps de temps.**



Figure 8: Pièges à insectes disposés dans le vignoble

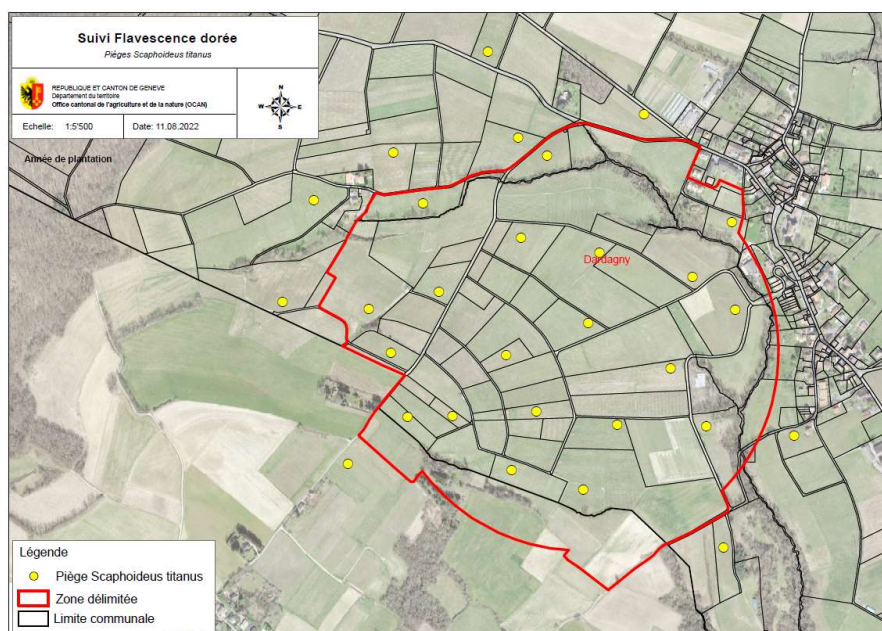


Figure 9: Emplacement des pièges gluants (en jaune) dans et autour du PLO de Dardagny (entouré de rouge)

Pose des filets de protection

Soignez la pose de vos filets de protection contre les oiseaux et autres ravageurs. La fiche de [bonnes pratiques de pose des filets contre les oiseaux](#) présente les recommandations principales. Les filets latéraux sont à favoriser. Ils sont efficaces, limitent l'impact sur la faune, ne sont pas plus longs à poser et vous permettent un accès à vos vignes jusqu'aux vendanges.

Rappel et veille phytosanitaire mutualisée

Consulter régulièrement le site www.agrometeo.ch. La détection précoce des symptômes de maladies/ravageurs est essentielle. Nous comptons sur votre vigilance pour nous annoncer tous les cas suspects.

[Lien application Survey 123](#)



Afin de nous permettre de suivre précisément l'évolution des maladies, pensez à nous informer de l'apparition de symptômes dans les plus brefs délais. N'hésitez pas à utiliser notre formulaire de veille phytosanitaire sur Survey 123 for ArcGIS. L'application est disponible sur toutes les plateformes de téléchargement d'application smartphone. Nous vous fournissons le lien du formulaire sur demande, pour garantir une utilisation professionnelle. **N'hésitez pas à transmettre cet outil à vos ouvriers/chef de culture.** Il est traduit en plusieurs langues.

Mode d'emploi: 1. Télécharger l'application Survey 123 for ArcGIS. 2. Flasher le QRcode au-dessus, ou cliquer sur le lien ci-dessous.